

□ Introduction □ □

Suivant une recommandation du Sous-comité du Programme du Comité régional, approuvée par le Bureau de la soixante-sixième session du Comité régional, les États Membres de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale ont convenu d'organiser la soixante-septième session du Comité régional sur une base virtuelle. □

Date et lieu de la réunion □ □

La soixante-septième session du Comité régional de la Méditerranée orientale se tiendra les lundi 12 et mardi 13 octobre 2020, les horaires précis restent à confirmer. □ □

La réunion se déroulera virtuellement à l'aide de la plateforme de vidéoconférence Zoom dont l'accès est facilité par le Bureau régional de l'OMS au Caire (Égypte). Les modalités d'accès à la plateforme virtuelle seront communiquées à l'issue du processus d'inscription. □ □

Inscription pour la participation □ □ □ □

Tous les participants sont priés de s'inscrire à la soixante-septième session du Comité régional à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/34466/>, au plus tard le 31 août 2020. Il est recommandé d'utiliser le navigateur Google Chrome pour accéder à la page d'inscription. □

Le Secrétariat de l'OMS vous confirmera votre inscription par courriel. □ □

L'inscription est une condition préalable à l'accès à la plateforme Zoom pendant les sessions du Comité régional, qui sera réservée aux participants inscrits et approuvés. □

Composition et participation □ □

Le Comité régional se compose d'un représentant de chaque pays ou territoire de la Région OMS de la Méditerranée orientale. Pour la modalité virtuelle de la soixante-septième session du Comité régional, l'accès à la plateforme Zoom sera accordé aux représentants et à leurs suppléants. Les conseillers et représentants d'autres entités invitées en vertu de l'article 2 du Règlement intérieur du Comité régional pourront suivre les séances et les débats sur le Web. □

Pouvoirs ☐☐☐

Les États Membres doivent communiquer les noms et les titres de leurs représentants, ainsi que de tous les suppléants et conseillers au Directeur régional de l'OMS au plus tard le 1er septembre 2020. Ces pouvoirs doivent être délivrés par le Chef de l'État, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Santé ou toute autre autorité compétente (Article 3 du Règlement intérieur). Une copie des pouvoirs doit être téléchargée sur le système d'inscription (lien) afin que l'inscription puisse être approuvée.☐

Langues de travail☐☐

Les langues de travail du Comité sont l'anglais, l'arabe et le français. Les déclarations effectuées dans ces langues seront interprétées simultanément dans les deux autres langues. Les délégués pourront suivre la langue choisie en sélectionnant la langue préférée lors de la connexion à la plateforme Zoom. La réunion sera également diffusée sur le Web en plusieurs langues.☐

Ordre du jour et autres documents☐☐

La documentation officielle de la session sera disponible en anglais, arabe et français, et sera mise à disposition sur le site Web du Comité régional au cours du mois de septembre 2020. Aucun document ne sera envoyé par la poste. Les participants sont priés de bien vouloir consulter les documents en ligne. ☐☐

Déclarations écrites

Des déclarations écrites de 600 mots au plus peuvent être soumises pour publication sur le site Web régional de l'OMS à la rubrique correspondante de l'ordre du jour. Les déclarations écrites doivent être envoyées avant l'ouverture de la soixante-septième session du Comité régional. Elles peuvent être présentées à la place d'une intervention en direct ou en complément d'une intervention en direct d'un État Membre.

Veillez envoyer les déclarations écrites à publier sur le site Web de l'OMS à l'adresse emrgogovbod@who.int, en indiquant le nom de la délégation/de l'entité du pays dans l'objet du courriel.

Déclarations vidéo ☐☐

Les délégations sont encouragées à préparer des déclarations préenregistrées qui seront diffusées pendant les sessions du Comité régional, et sont priées de les partager avec le Secrétariat de l'OMS au moins cinq jours avant le début de la session virtuelle du Comité, afin de laisser du temps pour les tests. Les spécifications vidéo exactes et les moyens pour les partager seront communiqués ultérieurement.

Friday 3rd of May 2024 03:38:41 AM